

# **Guide de discussion à l'intention de l'étudiant au doctorat et de son directeur de recherche**

29 février 2012

# **Guide de discussion à l'intention de l'étudiant au doctorat et de son directeur de recherche**

**Préparé par le Comité permanent des affaires étudiantes (CPAE) du FRQS**

## **Membres du comité :**

Marie-Ève Major, étudiante au doctorat (Université du Québec à Montréal)

Jessika Groleau, étudiante au doctorat (Université de Montréal)

Marie-Pierre Cossette, étudiante à la maîtrise (Université Concordia)

Marie Blanchette, étudiante au doctorat (Université Sherbrooke)

Rémi Parenteau, étudiant au doctorat (Université Laval)

May Shawi, étudiante au doctorat (Université McGill)

Sylvain Charbonneau, chargé de programmes, FRQS

29 février 2012

## PRÉAMBULE

---

### **Attentes, rôles et responsabilités des parties**

Selon l'Association canadienne pour les études supérieures, l'étudiant est responsable en grande partie de la gestion de ses études supérieures. Il se doit de connaître et de respecter les diverses politiques et modalités qui visent sa conduite scolaire et de recherche, la propriété intellectuelle, les sujets humains, le bien-être des animaux, la santé et sécurité ainsi que les exigences et les délais de son programme et de sa diplomation.

De son côté, le directeur de recherche doit être un mentor, c'est-à-dire permettre le perfectionnement des compétences professionnelles appropriées, favoriser les demandes de financement et les occasions de réseautage avec des collègues, et apporter son aide à la publication et au développement professionnel.

Le présent document vous invite à discuter de vos attentes respectives vis-à-vis de la formation, des acquis et des principes que vous voulez mettre en place pour les années à venir.

Bon cheminement!

## INTRODUCTION

---

Le présent document fait suite aux recommandations proposées par le CPAE au FRQS dans le cadre de la Planification stratégique 2010-2013. L'une des recommandations soulignait l'importance de l'instauration d'ententes entre l'étudiant au doctorat et son directeur de recherche en vue de favoriser un encadrement de qualité de la formation.

Cette recommandation découle des résultats des études réalisées par le Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec (CNCS-FEUQ) (2008, 2007, 2003, 1999) et par le CPAE (2007) et portant sur la condition des étudiants aux cycles supérieurs, en général, et sur l'encadrement de ces derniers, en particulier. Les études du CNCS-FEUQ mettent en évidence certains facteurs ayant des incidences sur la réussite des étudiants au doctorat. Entre autres, l'encadrement offert par le directeur ressort comme jouant un rôle clé et pouvant avoir des incidences sur la durée des études et l'abandon scolaire. Les résultats de l'enquête auprès des étudiants québécois aux cycles supérieurs en santé réalisée par le CPAE (2007) vont également en ce sens. Les répondants remettent en question la qualité et l'uniformité de l'encadrement pédagogique fourni par les directeurs. La disponibilité de ces derniers, jugée insuffisante, et la présence de conflits avec eux dans certains cas ont été soulevées par ces étudiants inscrits dans un programme universitaire de recherche en santé au Québec.

Ce document se veut un guide des principaux points à aborder lors des premières rencontres entre un étudiant au doctorat et son directeur de recherche. On y propose des pistes de réflexion, des amorces de discussion et des points d'entente qui se révèlent utiles au cours de la première année du doctorat, et qui peuvent être ensuite repris annuellement à l'occasion d'un bilan de progrès de l'étudiant. Il offre ainsi une base d'éléments à discuter/réajuster lors des rencontres de suivi.

Le guide a été élaboré à partir de la consultation de différents modèles d'entente et des principes directeurs de l'Association canadienne pour les études supérieures (ACES) concernant l'encadrement des étudiants des cycles supérieurs. La liste des éléments proposés ici est non exhaustive et demeure générale. Il est de la responsabilité de l'étudiant de s'informer de la réglementation et des politiques institutionnelles en vigueur dans son établissement d'accueil.

NOTE : Le masculin est utilisé pour alléger le texte.

## ASPECTS SCIENTIFIQUES

---

La formation est inscrite dans un cadre de création-recherche où la production et la formation doivent être en équilibre.

### **1. Mode de supervision**

Trouver le directeur, le codirecteur, les collaborateurs, le comité de thèse s'il y a lieu, etc.

### **2. Accréditation du directeur de recherche**

Vérifier l'accréditation du directeur de recherche pour les différents programmes de doctorat.

### **3. Thème de recherche**

Discuter des projets de recherche dont sera responsable le doctorant, de l'équipement et du personnel mis à sa disposition et de l'ancrage global qu'auront ces projets dans le ou les domaines de recherche du laboratoire.

### **4. Formation doctorale et participation à des projets connexes**

Bien distinguer, s'il y a lieu, les projets liés à la formation doctorale et ceux de l'équipe auxquels l'étudiant est invité à collaborer.

### **5. Cahier des charges**

Établir les exigences concernant les aspects relatifs aux publications et aux brevets, si tel est le cas. Notamment, le nombre prévu de publications, l'échéancier, les revues à cibler et toutes les questions relatives à la propriété intellectuelle (priorités des auteurs, etc.). Discuter de l'importance de la tenue d'un cahier expérimental ou d'un journal de bord et les éléments à prendre en note (détails expérimentaux, résultats, etc.).

### **6. Connaissances théoriques à acquérir**

Discuter des connaissances liées à différents domaines et champs d'expertise que devra acquérir l'étudiant en vue d'obtenir son doctorat.

## **7. Connaissances techniques à développer**

Inventorier l'ensemble des techniques et équipements disponibles au laboratoire, les équipements communs et les collaborateurs dont pourra bénéficier l'étudiant, et voir la possibilité de créer ou d'adapter certaines techniques aux moments opportuns.

## **8. Évaluations de parcours**

Déterminer et préciser en quoi consisteront les évaluations de parcours de l'étudiant, celles relevant du programme et les autres (si tel est le cas) (remise du cahier de labo, rapport annuel, lab meeting, pré-doc, examen de synthèse, etc.).

## **9. Activités liées au programme et au milieu de formation**

Discuter des activités auxquelles l'étudiant participera et qui relèvent du programme de doctorat (cours, séminaire, examen doctoral, etc.) de celles relevant du milieu de formation (journal club, etc.). Discuter des exigences liées à cette participation.

## **10. Formation**

Puisque le débat intellectuel est un élément essentiel de l'activité universitaire, discuter des différentes opportunités du centre de recherche, de la faculté, du département, etc., concernant les séminaires, les clubs de lecture, les conférences, les formations techniques ou théoriques et autres auxquels peut/doit assister l'étudiant afin de parfaire sa formation.

## **ASPECTS ORGANISATIONNELS**

---

### **11. Lieu de travail**

Campus universitaire, hôpital universitaire, domicile, ville ou pays, etc.

Ce point permet d'établir le ou les emplacements où le doctorant sera amené à travailler, notamment dans le cas où il y aurait des déplacements à prévoir entre différents lieux de travail.

Il permet aussi d'évoquer plus précisément les emplacements de son bureau ou autres lieux nécessaires au travail et d'aborder les outils et locaux mis à la disposition de l'étudiant (ordinateur, livres, fournitures, appareils, etc.).

### **12. Financement**

D'abord, fixer le niveau de financement et les modalités. Puis, définir la stratégie et établir un calendrier de la continuité du financement – par exemple, demandes aux organismes subventionnaires, bourses d'excellence facultaires, etc.

### **13. Durée prévue**

Proposition d'une date d'entrée au laboratoire et d'une date de fin prévue. Ceci permet de cadrer et d'adapter les objectifs de recherche au fur et à mesure du temps écoulé. Estimer une date éventuelle de début de rédaction de thèse. Définir comment les années supplémentaires seront financées, si nécessaire.

### **14. Modalités des rencontres doctorant/chercheur**

Les rencontres régulières étudiant/chercheur assurent un suivi des projets de recherche, une évaluation réaliste de la situation et la transmission de commentaires formateurs du directeur de recherche à l'étudiant. Il est donc fortement suggéré d'établir, a priori, un horaire de rencontres entre le doctorant et son directeur. Discuter également de la fréquence, de la durée et de la préparation requise de la part des deux parties pour ces rencontres.

### **15. Horaires et répartition du travail**

Si besoin est (mais ceci est vivement recommandé), définir le nombre d'heures de travail par semaine, voire les horaires exigés.

Au même moment, on pourra aborder la répartition éventuelle de ces heures entre les travaux de recherche personnels, les tâches communes du laboratoire, les travaux

d'enseignement, les conférences hors-laboratoire, les présentations au sein du laboratoire, les missions d'expertise, les encadrements de stagiaires d'été, etc.

#### **16. Absences accordées et modalités d'avis**

Définir, dès le départ, la quantité de congés et les modalités d'obtention, s'il y a lieu (dates à éviter ou, à l'inverse, périodes de vacances suggérées).

Définir aussi la manière dont l'information doit être transmise (voie officielle, préavis, etc.).

Afin d'élargir la discussion, les modalités d'obtention d'un congé parental ou maladie peuvent également être abordées.

#### **17. Absences du directeur de recherche et modalités d'avis**

Essentiellement, définir les modalités d'avis qu'utilisera le directeur en cas d'absence ponctuelle (maladie, congrès, enseignement, etc.) ou prolongée (congé parental, sabbatique, maladie, etc.).

Le but ici est simplement de se mettre d'accord pour que le doctorant puisse s'adapter, en accord avec le directeur, en fonction d'une absence de ce dernier.

#### **18. Mécanismes de règlement en cas de conflit**

Identifier les ressources externes à la disposition de l'étudiant en cas de conflit avec son directeur (étudiant senior, autre chercheur, mécanismes que le département a prévus en cas de conflit, etc.). Si la situation le permet, trouver un étudiant (plus avancé dans son parcours universitaire) qui accepterait d'agir à titre de mentor pour le cheminement du doctorant.